PÉTITION A LA CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA

POUR RENFORCER LA RÉGLEMENTATION DU TRANSPORT DES ANIMAUX

CONSIDÉRANT que les règlements couvrant le transport des animaux tels que souscrits dans la *Loi sur la Santé des Animaux* sont dépassées et doivent être révisées;

CONSIDÉRANT que les ruminants (bovins, ovins et caprins) peuvent êtres transportés en toute légalité pour un période de 52 heures (en plus d'une période de privation alimentaire pré-et-post-embarquement) sans avoir accès a de l'eau, de la nourriture ou du repos; et les animaux monogastriques (porcs, volailles et chevaux) peuvent êtres transportés en toute légalité pour un période de 36 heures (en plus d'un période de privation alimentaire pré-et-post-embarquement) sans avoir accès a de l'eau, de la nourriture ou du repos;

CONSIDÉRANT que ces temps de transport alloués sont parmi les plus longs de ceux en vigueur dans les nations industrialisées, et ne sont pas compatibles avec les études scientifiques sur le bien-être des animaux pendant le transport;

CONSIDÉRANT que les animaux qui sont blessées ou tombent malade pendant le transport menacent la qualité, la sante, et la sécurité des produits alimentaires canadiens;

Nous, soussignées, citoyens du Canada, pétitionnent la Chambre des Communes du Canada afin de modifier les règlements couvrant le transport des animaux tels que souscrits dans la *Loi sur la Santé des Animaux*, pour les mettre en cohérence avec les conclusions prescrites par le Comite Scientifique sur La Sante et le Bien-être des Animaux de l'Union Européenne, de réduire le temps de transport pour les porcs, volailles, chevaux, veaux, et agneaux a 8 heures – et 12 heures pour les bovins, ovins et caprins, et assurant une application adéquate des règlements. Nous demandons que les amendements soient adoptes rapidement.

NOM	ADRESSE COMPLETE OU VILLE ET PROVINCE (REQUIS)	SIGNATURE